



Filière scientifique

DECLARATION PREALABLE CAP NATIONALE DES TECHNICIENS DU 14 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les experts des directions d'emploi,
Chers collègues,

Le SNAPATSI souhaite en préambule de cette CAP rappeler la nécessité d'améliorer la gestion du corps des techniciens.

Le nombre des techniciens est croissant et la diversité de leurs fonctions a augmenté. Leur rémunération est aujourd'hui pour une partie non négligeable liée à cette fonction et à leur mérite par le biais de la part fonctionnelle de l'IPTS et de son complément annuel. Or, nous constatons que les entretiens professionnels qui évaluent et mesurent ce mérite ne se déroulent pas forcément dans les meilleures conditions. Même si les contestations sont rares, les agents nous font régulièrement savoir que les conditions globales de déroulement de ces entretiens ne sont pas satisfaisantes.

Nous n'ignorons pas que l'administration a fait un effort de formation des évaluateurs, mais il faut constater que cet effort est insuffisant.

Nous demandons qu'un rappel soit fait sur les différents outils de cet entretien tel que le dictionnaire des compétences, et qu'il soit actualisé et adapté aux missions actuelles. Un rappel doit également être fait plus généralement sur la conduite de ces entretiens : sur leur organisation et leur but. D'autant plus que pour certains agents, les fiches de poste ne sont pas revues à ce moment et ne sont pas conformes à la réalité de leur poste. Cela se répercute sur les publications des postes lors des concours ou des mouvements de mutation.

L'entretien annuel doit également permettre de déterminer les besoins en formation continue des personnels. Nous regrettons le manque de ce type de formations autant dans le domaine technique, où certains agents n'ont pas eu de mise à jour de leur connaissance depuis plus de dix ans, que dans le domaine du management ou de l'hygiène et sécurité. Plutôt que d'être facultatives, ces formations continues permettant la mise à jour des connaissances devraient être obligatoires ; d'autres partenaires le font déjà, en particulier la Gendarmerie nationale pour ses personnels affectés sur des missions de PTS.

Nous ne remettons pas en cause les fondements de l'entretien professionnel mais les conditions de son déroulement et sa finalité.

Enfin, pour les personnels occupant les postes de plus haute responsabilité et donnant toute satisfaction, nous souhaitons qu'ils puissent être proposés à l'accès au corps des ingénieurs, quel que soit leur périmètre d'affectation.

Nous attendons que la nomenclature des postes d'ingénieurs soit revue rapidement et que soit mise en place la voie d'accès professionnelle pour les techniciens en chef prévue dans le protocole que nous avons signé en avril 2016.

Les techniciens en chef appartiennent au seul grade du corps à ne pas avoir bénéficié d'une évolution, nous demandons qu'il y ait des avancées significatives sur l'engagement pris par l'administration pour leur permettre de progresser vers le corps des ingénieurs.

Nous vous remercions pour votre attention et demandons que cette déclaration soit annexée au PV de la CAP.